



CLE du SAGE de
l'étang de
Salses-Leucate

RAPPORT D'ACTIVITE 2025



SOMMAIRE

Orientation I - Garantir la qualité de l'étang 2

1.1	Maîtrise des apports ponctuels	2
1.1.1	Gestion des eaux pluviales	2
1.1.2.	Gestion des eaux usées	3
1.2	Maîtrise des apports diffus et Actions agro-environnementales.....	3
1.2.1	Appui aux structures pour des projets.....	3
1.2.2	Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE	4
1.2.3	Animation des PAEC Salses-Leucate.....	4
1.3	Amélioration des pratiques	6
1.3.1	Pratiques de pêche et aquaculture :	6
1.3.2	Projet Épaves sur le pourtour de l'étang.....	7
1.4	Amélioration des connaissances et Observatoire de l'étang.....	7
1.4.1	Suivis et projets sur qualité de l'eau	7
1.4.2	Suivis et Projets sur les milieux aquatiques	10
1.4.3	Projets concernant l'activité de production conchylicole ou aquacole	13
1.4.4	Restitution des données qualité de l'eau et sensibilisation.....	13

Orientation II - Protéger les eaux souterraines..... 14

Orientation III - Préserver les ZH et les espaces naturels 14

3.1.	Animation des DOCOB des sites Natura 2000	14
3.1.1	Sites du Complexe lagunaire	14
3.1.2	Site du Fort de Salses	15
3.2.	Animation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.....	15

Orientations IV et V - Gestion concertée du territoire et Risques..... 15

4.1.	Gestion des usages, fréquentation et risques	15
4.2.	Secrétariat et animation de la CLE.....	16
4.2.1.	Organisation et participation aux réunions de CLE.....	16
4.2.2.	Demandes d'avis de la CLE	16
4.3.	Gouvernance et Commissions thématiques.....	17
4.3.1.	Concertation supra-BV	17
4.3.2.	Projet de territoire et fonctionnement du Syndicat	18
4.3.3.	Commissions thématiques	18

L'ensemble des actions relatives au SAGE sont synthétisées dans le tableau de bord annuel du SAGE présenté en CLE. D'autres détails sont donnés le bilan d'activité du syndicat RIVAGE. Dans ce le présent document sont déroulées les principales actions en lien avec les milieux aquatiques hors Natura 2000 et Stratégie de Gestion des Zones Humides.

Orientation I - Garantir la qualité de l'étang

1.1 Maîtrise des apports ponctuels

Ces opérations sont menées sous maîtrise d'ouvrage des EPCI compétentes. RIVAGE intervient souvent à titre d'expert en tant qu'animateur de SAGE et gestionnaires des espaces naturels.

1.1.1 Gestion des eaux pluviales

Les études et des travaux concernant la gestion des eaux pluviales sont souvent en corrélation avec la problématique des eaux usées.

- Suivi du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de **Saint-Laurent-de-la-Salanque** (MO=PMM)

Le 14 mars une restitution finale du schéma directeur des eaux usées et de gestion des eaux pluviales a été organisée afin de présenter et de valider les actions correctives répondant aux désordres identifiés présentement et prévisibles à plus ou moins long terme sur la commune. La priorisation est finalisée pour les eaux usées, à venir pour les eaux pluviales.

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales de **Saint-Hippolyte** (MO = PMM).

Les travaux sur le pluvial de Saint-Hippolyte se poursuivent progressivement selon les priorités 1 du schéma directeur. *Information à compléter.*

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales **d'Opoul** (MO=PMM).

Le schéma directeur d'assainissement d'Opoul a été validé. Toutefois le point de surverse du réseau EU à hauteur de la mare d'Opoul (by-pass de la station d'épuration) nécessite un suivi particulier pour la bonne gestion de la mare. Dans le cadre du protocole mis en place, les suivis préalables nécessaires pour les travaux sur les rejets by-pass ont été effectués par RIVAGE sur les substances dangereuses, nutriments et bactéries grâce aux pluies de décembre 2025

Courant 2025, les travaux sur la STEP et les réseaux ont été réalisés. En revanche, le problème du by-pass n'est pas encore résolu. La commune a délégué la maîtrise foncière des parcelles attenantes à la mare au CEN qui s'en est porté acquéreur. Ces parcelles devront normalement accueillir le by-pass et participer à la filtration des effluents en amont, mais les travaux n'ont pas encore été réalisé par PMM.

- Suivi des études d'amélioration de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia au **Barcarès**

Depuis 2022, RIVAGE accompagne PMM dans sa réflexion pour améliorer le projet de l'exutoire du pluvial de la zone du Lydia. Le projet retenu prévoit désormais l'installation d'un décanteur huiles/graisses et MES en amont, le maintenir du bassin actuel (zones humides), la construction d'un deuxième bassin favorisant l'infiltration dans le sol dans ce deuxième bassin et dans la conduite de rejet qui aboutit à l'étang.

Les travaux n'ont pas encore débuté car il y a un souci d'échange de parcellaire entre le CD66 et PMMCU qui retarde le dossier (CD66 voulait échanger une parcelle qui fait déjà l'objet d'une mesure compensatoire). Le calendrier prévisionnel de ces travaux prévoyait un début en octobre 2025 (voire un abandon complet des travaux si la réfection des réseaux en amont permettrait de limiter les débordements). *Information à vérifier*.

1.1.2. Gestion des eaux usées

- Suivi des études et des procédures préalables à la réfection des systèmes d'assainissement du **Barcarès**. La station étant en conformité, l'extension prévue initialement en 2019 a été reportée. Toutefois des travaux ont été réalisés sur le bassin d'aération, un dispositif de déphosphatation chimique et l'aération des filtres de la filière physico-chimique (2023). Une étude sur l'adaptation de la décantation primaire (production de boues) et la mise en œuvre d'une REUT box (pour besoins internes de la STEP) a été également effectuée en 2025.

À noter que la reconstruction du clarificateur est à nouveau relancée : dossier de demande de dérogation à la Loi littoral déposée par PMM en 2025. Consultation sur le projet d'arrêté d'autorisation début 2026.

- Suivi des travaux sur les réseaux d'eau usée de **Saint-Hippolyte** (MO=PMM).

Divers travaux sur les réseaux d'eaux usées ont été réalisés en 2025 à Saint Hippolyte : travaux de la tranche 2 et de la rue Saint-Michel. *Information à compléter.*

- Suivi des travaux issus du schéma directeur d'assainissement de **Fitou** (MO=Fitou).

Courant 2025, il n'y a pas eu d'avancées sur les travaux prévus par le SDA, car toujours dans l'attente du transfert de compétence Assainissement de la commune à la communauté de communes C3SM au 1er janvier 2026. Toutefois, ce transfert ne se concrétisant pas et certains sujets nécessitant un traitement rapide, la commune a repris la main notamment sur 2 dossiers :

- celui de la canalisation le long de la lagune (avec pompe de relevage) pour le transfert d'EU entre les lotissements de Port-Fitou et la station d'épuration. Le tuyau est probablement en très mauvais état (regards totalement inaccessibles en raison de la rouille), avec un risque élevé de colmatage et changement des pompes en 2024 en raison d'une panne. Rencontre terrain le 23 mai avec un cabinet d'étude mandaté par la mairie sur une 1ère étude de faisabilité pour un déplacement du tuyau le long de la nationale (rationalisation des raccordements, traversée de la voie ferrée, parcelles impactées, ZH...)
- et celui de la REUT : rencontre le 25 avril pour discuter des besoins en eau douce (débit "réservé") de la roselière en aval de la STEP.

- Suivi des diagnostics faits par le SPANC.

1.2 Maîtrise des apports diffus et Actions agro-environnementales

Ces opérations sont directement menées par RIVAGE.

1.2.1 Appui aux structures pour des projets

- Poursuite de la démarche "Vert demain" : afin de permettre la mise en œuvre des pratiques ZéroPhyto, la majorité des communes se sont engagées dans des PAPPH. Sept des communes du bassin-versant et les 2 départements sont labellisés dont 3 de ces structures en Terre saine. À noter également 2 campings engagés au Barcarès. L'appui de RIVAGE porte sur de l'aide à la sensibilisation (diffusion d'articles) et appuis techniques ponctuels (notamment lien avec la pépinière CD11). La nouvelle charte "Engagé pour le végétal" vient renforcer aujourd'hui les chartes régionales ZéroPhyto. Sa mise en place sur le territoire est envisagée mais pas sur le court terme. Participation à une journée (juin) sur la labellisation et les projets de désimperméabilisation et de végétalisation.
- Appui aux communes sur des problèmes de pollutions ponctuelles : telles qu'une réflexion et suivis sur le gradient de salinité dans le Canal Paul Riquet en février (en lien avec le fonctionnement de la martellière) ou constat d'une pollution probablement par du Blanc d'Espagne issu d'un nettoyage des serres voisines (collaboration avec la DREAL pour un rappel à l'ordre) ...
- Maintien de la discussion entre l'AFUL, la commune et la DREAL sur la problématique du tuyau de transfert des EU entre les lotissements et la STEP (cf. chapitre précédent). La commune accepte de reprendre la main en raison de l'urgence de la situation et du manque d'autres structures compétentes en assainissement,

toutefois la répartition des coûts des études, diagnostics et travaux ainsi que la gestion des raccordements sont notamment des questions encore à discuter.

1.2.2 Animation d'une Stratégie agricole dans le cadre de la CLE

Il existe une forte relation entre l'état des milieux naturels et l'agriculture. Dans ce contexte, une Stratégie agricole sur le territoire de Salses-Leucate a été définie dans le cadre de l'animation du SAGE. Les enjeux et les actions qui proposés sont logiquement cohérents avec ceux du SAGE, ainsi qu'avec ceux définis dans le DOCOB Natura 2000 en termes de biodiversité et de qualité des milieux.

Les Objectifs à atteindre découlent des Enjeux agro-environnementaux et restent donc sur la thématique des interactions entre agriculture et environnement. On retrouve ainsi :

- 4 objectifs prioritaires en lien avec la qualité des eaux superficielles, la ressource en eau et l'adaptation au changement climatique
- 4 objectifs importants sur l'ouverture des milieux et la qualité des eaux souterraines
- 3 objectifs complémentaires sur la diversification des milieux et des Infrastructures Agro-écologiques

Le programme d'action définit 38 actions / sous-actions, dont la mise en œuvre 2025 a principalement porté sur les actions prioritaires concernant la qualité de l'eau par le déploiement de mesures agro-environnementales grâce à l'animation de trois PAEC (2 Biodiversité + 1 PAEC Eau).

Une démarche a été réalisée en 2025 sur la bonne gestion des friches dans un objectif d'un entretien de milieux ouverts en faveur de l'outarde dans le secteur du PNA (Salanque). Un important travail d'animation foncière a donc été effectué pour retrouver les propriétaires non-agriculteurs (analyse cartographique et rencontres) et une réunion a été organisée le 2 février à Saint-Hippolyte (diaporama en annexe 1-1). Plusieurs parcelles ont pu ainsi être soit contractualisées par un contrat prêt à usage avec un agriculteur en MAEC, soit être achetée par le CEN pour la mise en place de mesures compensatoires.

Plusieurs échanges ont eu lieu avec les structures agricoles (Chambres d'agriculture Aude et Pyrénées-Orientales, CIVAM Bio, Caves viticoles, SAFER ...) ou directement avec des agriculteurs sur l'amélioration des pratiques vis-à-vis des enjeux Eau et Biodiversité du territoire. D'autres actions proposées dans la Stratégie Agricole ont également été mises en œuvre, par d'autres partenaires telles que les études portées par le SAGE des Nappes du Roussillon sur l'efficacité de différents couverts sur l'enjeu de réduction des besoins en eau des cultures ou par le biais de PSE et PAEC animés par PMM et les Parcs naturels régionaux.

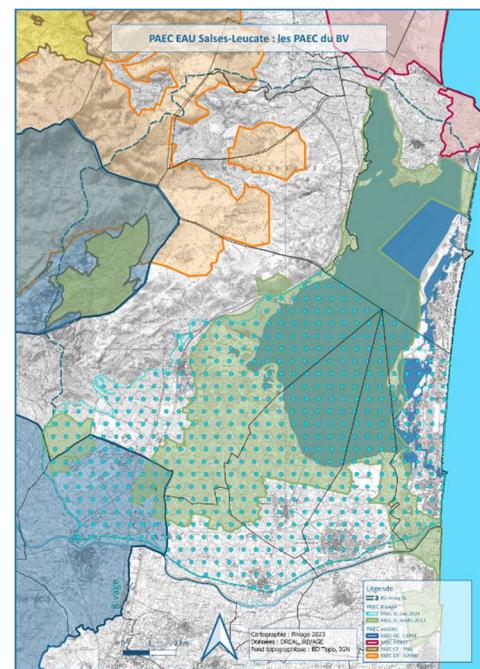
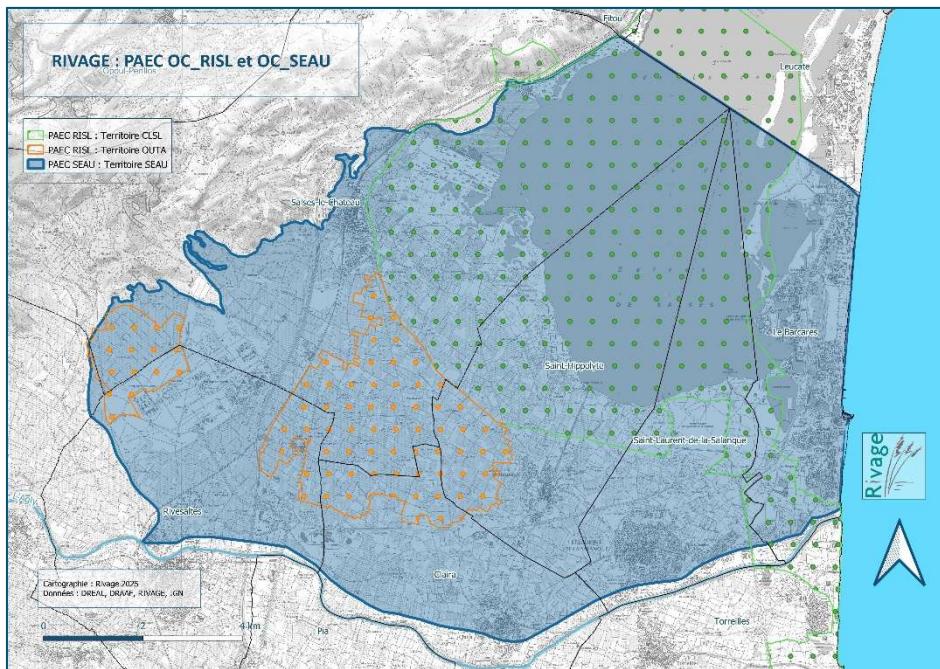
1.2.3 Animation des PAEC Salses-Leucate

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) correspond à un projet de territoire avec une triple dimension : Agricole - Economique - Environnementale. Il prend en compte les enjeux et objectifs de préservation de la biodiversité et de la qualité des milieux aquatiques mais aussi les enjeux propres au monde agricole. Ce type de projet permet de mobiliser des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) destinées à financer les agriculteurs pour le maintien ou l'amélioration de leurs pratiques agricoles pour répondre à ces enjeux propres territoire.

Sur Salses-Leucate 2 PAEC avec 3 sites sont animés par le syndicat RIVAGE.

- PAEC Biodiversité avec les territoires Natura 2000 et Outardes
- PAEC Eau avec le territoire Eau

À noter que comme on l'a vu, d'autres PAEC animés par d'autres structures intersectent le bassin-versant de Salses-Leucate. La coordination entre les différents animateurs est régulière.



Dans le cadre de l'animation de ces PAEC, la totalité des éleveurs présents sur le territoire ayant déjà contractualisé dès 2023, en prévision de la programmation 2025, une réunion d'information a été réalisée fin 2024 principalement sur les MAEC viticulture à la cave Arnaud de Villeneuve, en commun avec PMM (diaporama en annexe 1-2).

Par ailleurs, la phase de contractualisation étant terminée pour l'ensemble des PAEC un copil de présentation de leurs bilans a été organisée en novembre à Saint-Hippolyte en présence des partenaires et des agriculteurs. Le diaporama et le compte-rendu sont disponibles en annexes 1-3 et 1-4. Une synthèse de ce bilan est présentée ci-après.

• PAEC Biodiversité 2023-2025

Le Projet agro-environnemental et climatique (PAEC) Biodiversité a été validé en 2022 pour un budget prévisionnel total de 640 000 €. 2025 a été la 3^{ème} et dernière année de contractualisation des MAEC.

Le PAEC Biodiversité de Salses-Leucate porte sur 2 territoires (RISL_CLSL et RISL_OUTA). Le 1^{er} correspond au périmètre du site Natura 2000 du complexe lagunaire de Salses-Leucate. Il propose des mesures herbicides en arboriculture et viticulture et des mesures élevage (ouverture et entretien de milieux, retard de fauche, création de prairies...) ainsi que des mesures complémentaires sur les IAE. Le second, sur le périmètre du PNA Outarde (hors N2000), est concerné par des mesures élevages (avec interdiction d'apport d'intrants).

Pour le PAEC Outarde, l'année 2025 a permis de concrétiser des contractualisations sur 4 exploitations agricoles, avec la réalisation d'un diagnostic d'exploitation en interne. Il est intéressant de noter que trois de ces agriculteurs sont des nouveaux contractants sur notre territoire et même si les mesures correspondent à des enjeux d'entretien de milieux ouverts (ESP4), ce sont tous des viticulteurs. Les principaux résultats de la mise en œuvre sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	Réalisé 2025 et total	Taux de réalisation
Nombre d'exploitants	4	57 %
Surface contractualisée	8,65 ha	15 %
Budget	74 130 €	15 %

Pour le PAEC Natura 2000, durant la phase d'animation 2025, 3 exploitants supplémentaires ont choisi d'engager des mesures agro-environnementales et 7 ont augmenté leurs surfaces d'engagement suite à l'augmentation des seuils des contrats (de 7 500 à 10 000 €). Tous ont donc bénéficié d'un accompagnement technique personnalisé par RIVAGE (diagnostic d'exploitation, plan de pâturage).

	Réalisé 2025	Réalisé total	Taux de réalisation
Nombre d'exploitants	10	15	60 %
Surface contractualisée	102,58 ha	316,39 ha	58 %
Budget	178 842 €	450 544 €	70 %

- **PAEC Eau 2024-2025**

Ce Projet agro-environnemental et climatique porte sur la partie des nappes du Roussillon intersectant notre bassin-versant avec des MAEC de réduction des prélèvements en eau en arboriculture et viticulture, possiblement couplées à des mesures 0 herbicides. Il a été validé pour un budget de 280 000 €. Cela correspondait à un nombre limité de contractualisations (mais des surfaces potentiellement importantes car cette mesure est obligatoire sur 90% de la filière) en raison des tensions existantes sur la ressource en Eau et du besoin important d'animation foncière préalable.

Malgré une recherche foncière, des rencontres bilatérales et des réunions publiques en 2024 et en 2025, une seule exploitation agricole s'est engagée en 2025 : sur 3,86 ha avec la MAEC ARB3 (quantité et qualité en arboriculture) ; et ce grâce aux évolutions des conditions de contractualisation en 2025.

En plus des difficultés inhérentes à ce type de mesures (cf. plus bas), on observe globalement un manque de motivation à se contraindre sur une ressource déficiente mais prégnante pour leur survie professionnelle.

- **Bilan : atouts-faiblesses**

Principales difficultés :

- Soutien de pratiques vertueuses mais peu de réel changement de pratique
- Mobilisation difficile des arbo et viticulteurs : manque de flexibilité sur le parcellaire, contrainte de lutte biologique... et encore plus des irrigants (compteur, historique, sécheresse...)
- Administratif trop lourd et condition d'accès trop restreinte

Principales réussites :

- Maintien du milieu ouvert, réduction des intrants sur des zones à enjeux
- Succès des mesures MH2 et ESP4 correspondant au contexte local
- Engagement de 100% de nos éleveurs, avec une gestion fine des plans de pâturage et d'entretien des prairies
- Maintien du contact avec la profession
- Elargissement des missions et du public sur de nouveaux territoires (OUTA & SEAU)
- Animation en interne (dont diagnostic) permet de faire du « sur mesure »

À la suite de ce bilan et en raison d'une demande de la DRAAF, qui doit répartir le reliquat financier non consommé, une demande de prolongation a été demandée en octobre pour le territoire Outardes pour des contractualisations en 2026.

1.3 Amélioration des pratiques

1.3.1 Pratiques de pêche et aquaculture :

- **Projet GALPA EMA :**

À la suite du premier GALPA EMA, arrivé à échéance en 2020, le Grand Narbonne a été retenu pour animer un second GALPA EMA (2021-2027). RIVAGE intervient dans ce GALPA, en tant que membre des comités, notamment par rapport à l'aspect "Adapter les filières halieutiques au changement climatique et protéger la biodiversité". Un comité de sélection et un comité technique ont été réalisé en décembre. Différents projets ont été retenus parmi lesquels l'étang de SL est concerné par : une étude sur la dynamique du grau des conchyliculteurs (par la commune de Leucate) et un projet de rénovation Maison étang (parvis et numérique) par le syndicat RIVAGE.

- **Contrats des filières conchylicole et pêche :**

RIVAGE est associé à la démarche du contrat de la **filière conchylicole** pilotée par le CRCM à présent dans sa deuxième phase 2024-2029. RIVAGE est également associé à la démarche du contrat de la **filière pêche** signé en 2024, piloté par le CRPMEM et le Cépralmar et qui porte sur la période 2024-2026. Parmi plusieurs axes stratégiques, RIVAGE s'intéresse particulièrement aux axes 2 et 7 : Amélioration et partage des connaissances et Accès à l'espace maritime, cohabitation avec les autres acteurs de l'économie bleue et protection du milieu marin.

1.3.2 Projet Épaves sur le pourtour de l'étang

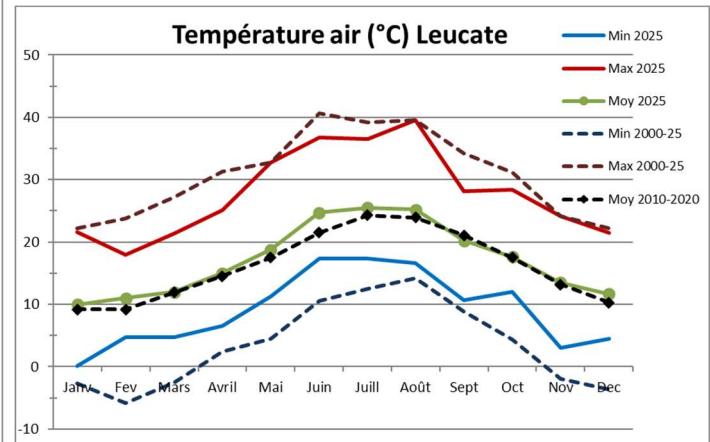
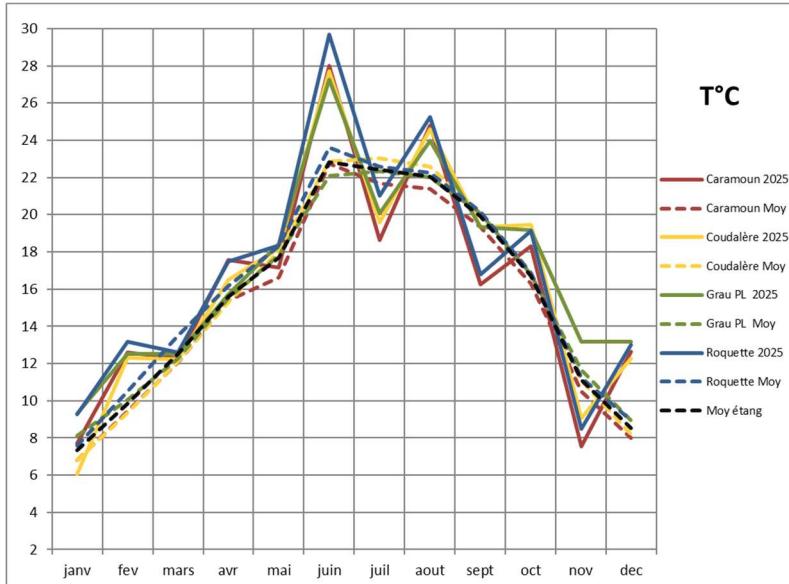
Ce projet vise à l'enlèvement des épaves et navires abandonnés qui jalonnent le DPM autour de l'étang. Il est mené (grâce au fond FIM) en collaboration avec la DDTM66 et en partenariat avec l'association APER. Les procédures de déchéance et les demandes d'autorisation de déconstruction ont été réalisées et obtenues en 2023-24.

Sur les 52 épaves retirées dans le cadre de l'opération animée par le syndicat RIVAGE, ce sont les 3 plus difficiles d'accès qui ont été enlevées en 2025. Il en reste une dernière pour 2026. Une nouvelle vague de déconstruction sera également lancée en commençant par un nouvel inventaire (appel au signalement par les riverains).

1.4 Amélioration des connaissances et Observatoire de l'étang

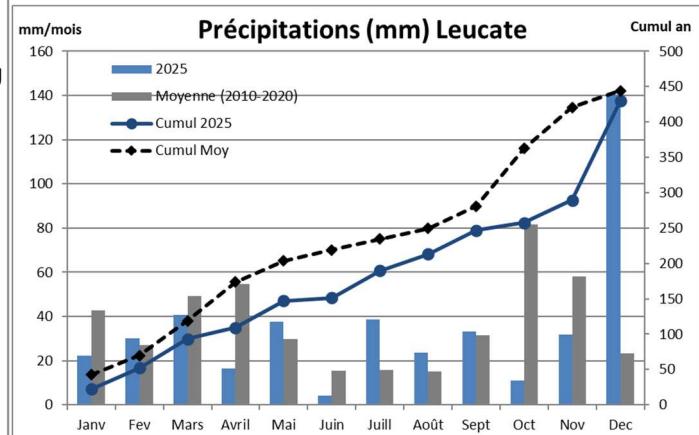
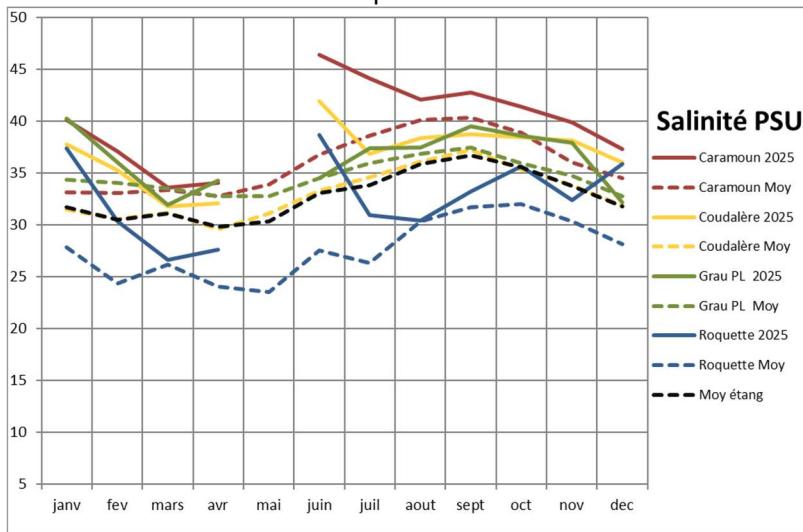
1.4.1 Suivis et projets sur qualité de l'eau

- Le syndicat RIVAGE assure depuis plusieurs années le **suivi mensuel de paramètres physiques** (salinité, température, pH, oxygène, turbidité) des eaux de la lagune de Salses-Leucate, sur quatre points représentatifs de la masse d'eau de l'étang, tout au long de l'année. Un suivi visuel systématique des courants dans les graus est aussi analysé. Ces informations viennent sont restituées mensuellement à travers un bulletin de l'étang et complétées par un article d'information. Ces suivis permettent une présence sur le terrain, la collecte d'indicateur fiable et une meilleure connaissance de l'habitat lagunaire.

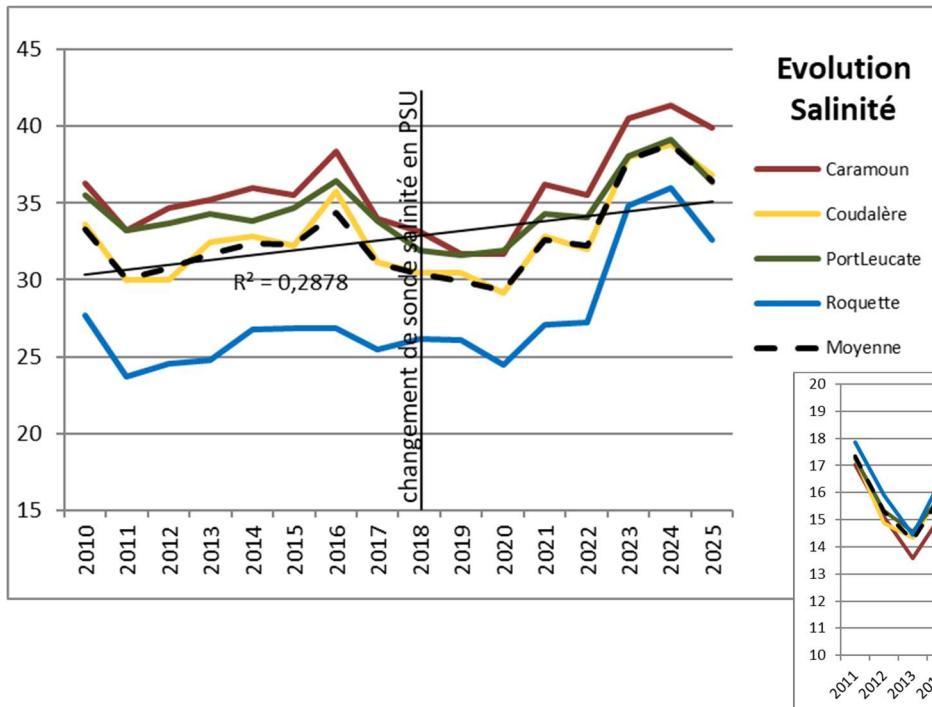


- Pour les températures on observe, comme toujours, une variation homogène entre les stations. Le 1^{er} point relevé dans la tournée, la Caramoun, correspond au point le plus frais. Depuis 2 ans, c'est un peu moins marqué à cause de températures minimales (nocturnes) supérieures aux normales. À partir de juin, on observe des valeurs un peu en dents de scie avec notamment un pic chaud en juin et août contre une baisse en juillet et septembre. Sur la Coudalère (grand bassin) et surtout au grau (effet mer), c'est plus tamponné.
- L'année 2025 a été marquée par un déficit pluviométrique global, compensé *in extremis* grâce aux précipitations de décembre. Les apports d'eau douce à l'étang sont donc restés déficitaires jusqu'à la

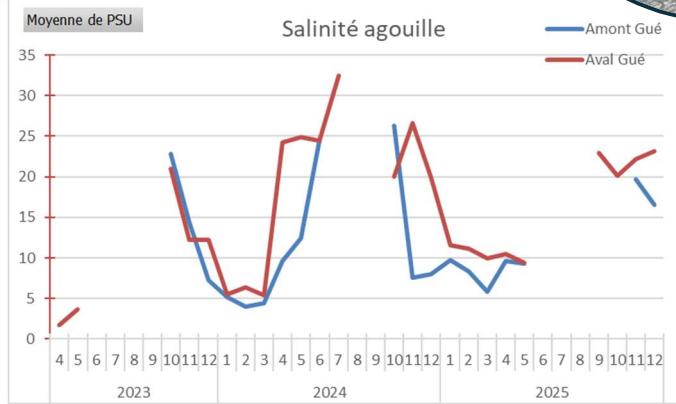
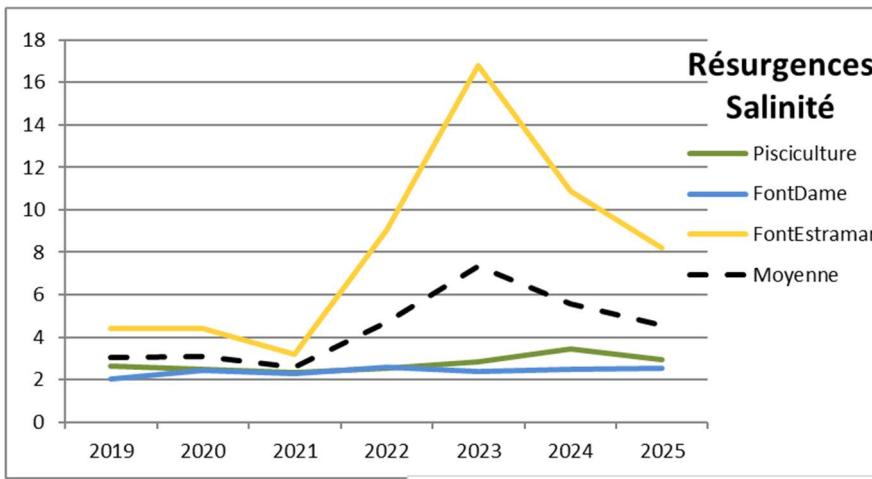
fin de l'année. Les valeurs de salinité sont restées largement au-dessus des moyennes, mais on observe un peu moins de records qu'en 2024. Le cycle de dessalure a eu lieu très tardivement avec les grosses précipitations du mois de décembre et surtout de janvier 2026 qui ont enfin permis d'apports d'eau douce conséquents.



- La comparaison interannuelle (2010-25) fait ressortir qu'il n'y a pas d'augmentation **significative**, en bordure, de la température sur la lagune, ni de la salinité même si le déficit de 3 années consécutives influe sur cette tendance. On observe également qu'il n'y a pas de lien entre la température et la salinité (année salée pas forcément chaude) mesurées dans l'étang. En effet, 2017 a été l'année la plus chaude mesurée dans l'étang et la plus fraîche était 2010. Or 2010 était une des plus salée et 2011 (année chaude) la plus douce. À noter que 2025 a été moins salée et plus chaude que 2024.

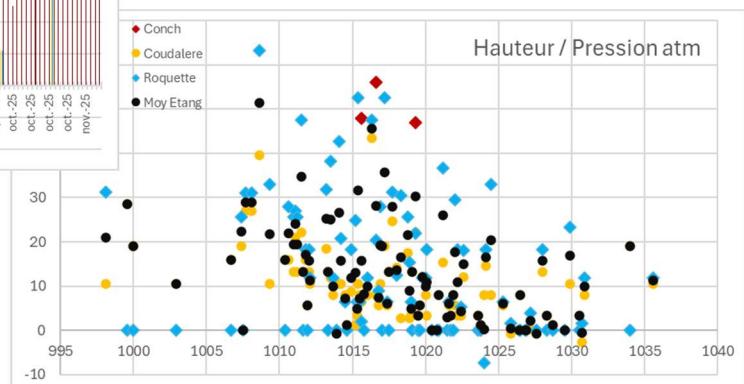
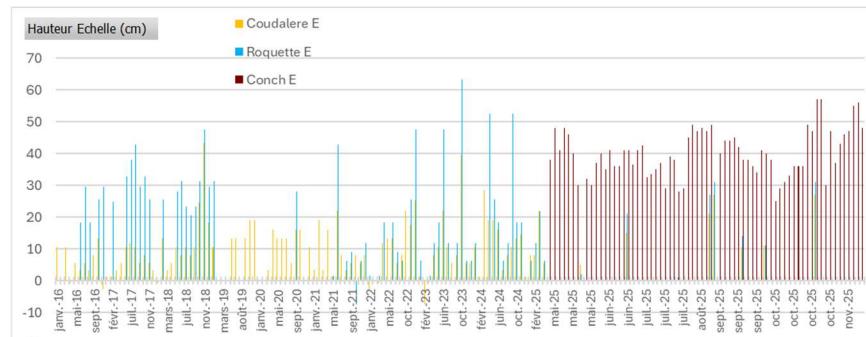


- Des suivis complémentaires sont réalisés sur les arrivées d'eau douce dans les zones humides.
 - o Apports des nappes : dans l'anse de la Roquette 2 points (amont-aval) sont suivis dans une agouille attenante à une lagune temporaire et à proximité d'une source artésienne (en vue d'une future étude hydro) ; un autre suivi est réalisé dans une source artésienne à proximité immédiate de la lagune.
 - o Apport du Karst des Corbières : 3 points sont relevés dans les résurgences Font-Dame et Font-Estramar dans leur arrivée dans les zones humides.

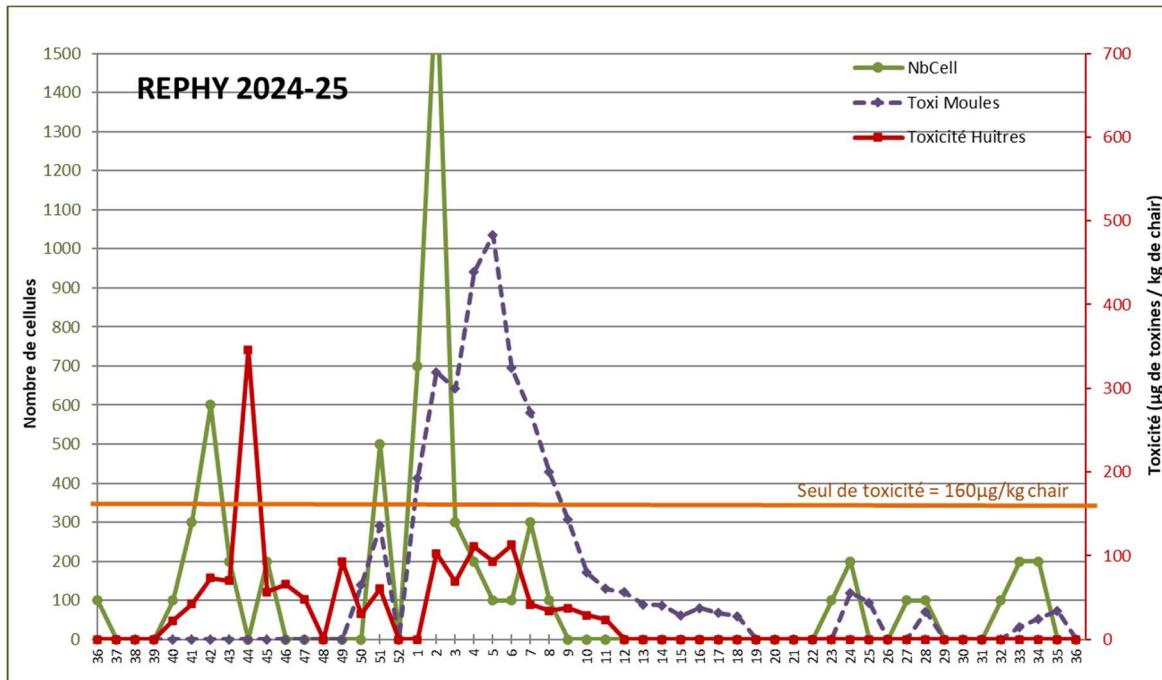


- Courant 2025, une mise en place de sondes piézométriques et d'échelles limnimétriques sur 3 emplacements de la lagune a été réalisée afin de suivre les niveaux d'eau de la lagune. L'objectif est de mieux cerner les influences des paramètres météorologiques, notamment dans les phénomènes de bascules, et éventuellement d'établir une relation avec les niveaux d'eau dans les zones humides périphériques.

À noter qu'après quelques mois de mesures terrain des améliorations et réparations du matériels devront être réalisées en 2026. En outre un stagiaire sera déployé sur le traitement de ces données.



- Une analyse des suivis opérés par Ifremer concernant la qualité des milieux dans le cadre des suivis des zones de production pour le phytoplancton toxique (REPHY) est réalisée. En raison des pics de présence de Dinophysis, il y a eu quelques dépassements de seuils de toxicité dans les moules entre janvier et février 2025. En revanche sur les huîtres un seul pic a été observé en octobre.



- Concernant le suivi **REMI**, il n'y a pas eu ni alerte, ni d'épisodes de fermeture en 2025.
- Le programme de science participative **PHENOMER** animé par l'Ifremer a pour objectif de détecter de manière plus précoce les proliférations de microalgues sur le littoral et d'identifier les microalgues responsables des eaux colorées et les écosystèmes où le phénomène se produit, pour orienter les projets de recherche. En 2025, ce sont 130 relais locaux (dont RIVAGE) et 600 contributeurs qui participent. Lors d'une visio en mai, les nouvelles actions ont été présentées : extension de la collecte de données au niveau national et couplage à l'imagerie satellite, volonté d'élargir les contributeurs vers les professionnels de la mer ainsi qu'aux skippeurs de courses pour avoir une vision des phénomènes dans le grand large. À ce jour, malgré la communication réalisée par la Maison de l'étang et la mise à disposition du matériel, aucun prélèvement n'a dû être effectué par RIVAGE.
- À noter la participation à différents degrés dans diverses études, consistant souvent à un échange de données concernant la lagune, ou du temps passé. Tels que le suivi sur le programme de recherche la présence des **micro-plastiques** dans les sédiments de l'étang de Canet et de Salses-Leucate (lancé en 2024 par UPVD/CEFREM en collaboration avec Université du Texas). Rencontre préliminaire avec l'université de Lyon (9 octobre) pour un projet scientifique sur les Archaea (micro-organismes vivant dans les sédiments) et le changement climatique dont Salses-Leucate pourrait être un site étudié. Échange avec le CNRS sur la gestion des graus sur différentes lagunes (10 février). Suivi des lagunes temporaires dans le cadre N2000. Rencontre sur le projet Misarbo (recherche de virus dans l'eau et transmission par les moustiques). Échanges dans le cadre du ROE anguille par le CEN Occitanie et PRL (7 juillet). Mise à jour des données de la pression de nutriments sur la lagune (FMA) et relance pour un comité technique début 2026.

1.4.2 Suivis et Projets sur les milieux aquatiques

- Réalisation du **suivi simplifié des macrophytes** (RIVAGE) aux exutoires des quatre stations d'épuration rejetant dans la lagune en juin et octobre 2025 en collaboration avec les services de la Police de l'Eau (DREAL). L'analyse des données 2025 montre de meilleurs résultats qu'en 2024 et que toutes les autres années de suivis. Cette année, on observe des résultats meilleurs au printemps qu'en octobre. Le Barcarès redevient la station la plus favorable et Salses-le-Château reste la plus compliquée.
 - Fitou : station en très bon état, avec une présence de Valonia un peu en augmentation (algue de Référence mais longtemps en dynamique de prolifération sur la lagune) et un bon développement d'herbiers et d'acétabulaires. On observe toutefois une légère dégradation des résultats depuis 2023 (station à surveiller donc). Beaucoup de laisses de Zostères en bord de lagune qui "déclassent" les premiers mètres

- Les résultats (et la turbidité) de Salses-le-Château sont fluctuants, avec toujours beaucoup de sol nu. En 2025 les résultats sont moins bons qu'en 2024, mais on observe moins de sol nu et plus de diversité algale.
- Saint-Hippolyte : secteur en restauration, qui semble se conforter depuis 5 ans avec la présence d'herbiers et autres espèces de référence qui oscille cette année autour de 75% (entre bon et très bon). Dynamique à mettre sans doute en lien avec la réfection de la STEP (finalisée en 2020) et des réseaux.
- Le Barcarès : cette station suivie depuis 2015 avait connu une légère dégradation en 2024 (en lien avec des travaux sur les berges ?). En 2025, on observe un retour au très bon état, avec la présence d'herbiers, de cystoseires et d'acétabulaires.

Inter-annuellement, on observe un impact limité des STEP. Globalement on note peu de différences de résultats entre l'automne et le printemps. Le nombre d'espèces présentes sur chaque zone oscille entre 3-4 (Salses) et 10 (Le Barcarès), avec une bonne stabilité des espèces de référence. En moyenne depuis 2016 Fitou correspond à la station la plus favorable, mais Le Barcarès qui marque de meilleurs résultats ces dernières années, alors que Salses-le-Château correspond à la zone la plus compliquée (mais c'est une problématique plus liée un problème de confinement du secteur que de qualité des rejets).

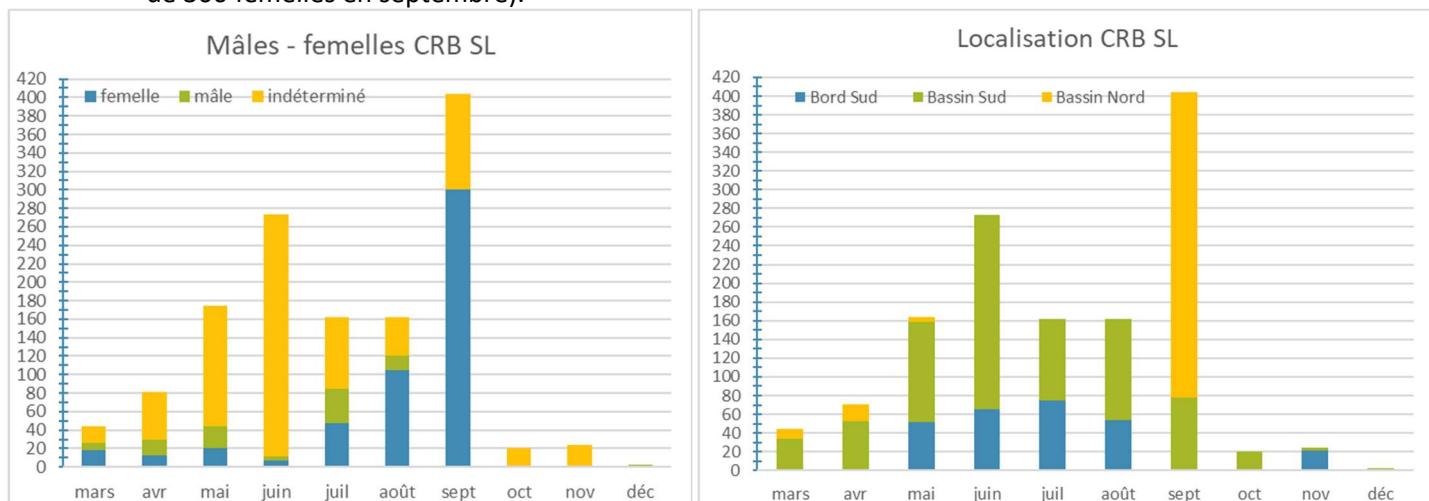
		2010		2021		2022		2023		2024		2025	
STEP	Distance	août	nov	août	dec	juin	nov	juin	nov	juin	nov	juin	oct
Fitou	0-25m	Yellow	Red										
	25-50m	Yellow	Yellow										
	>50m	Blue	Green	Blue	Blue	Green	Green	Blue	Blue	Blue	Green	Blue	Green
Salses-le-Château	0-25m	Yellow	Yellow	Yellow	Red	Yellow	Yellow	Black	Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	25-50m								Red	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow
	>50m												
Saint Hippolyte	0-25m	Yellow	Yellow	Green	Blue	Green	Yellow						
	25-50m	Yellow	Yellow	Yellow	Blue	Blue	Blue						
	>50m	Yellow	Black	Yellow	Blue	Blue	Blue				Green	Blue	Yellow
Le Barcarès	0-25m												
	25-50m												
	>50m												

- Le suivi des **herbiers** dans les zones à enjeu de l'étang de Salses-Leucate a été réalisé durant l'été 2025 par SEANEO, l'analyse des données a été réalisée par RIVAGE (cf. Synthèse sur le site de RIVAGE et en annexe 1-5). L'évolution montre en moyenne une stabilité des limites entre 2024 et 25 ; ce qui recouvre 2 dynamiques opposées : une franche diminution au NO particulièrement marquée pour le Paurel (- 68%) et plutôt une progression dans le SE de l'étang surtout à Saint-Hippolyte. À l'échelle globale, la diminution est observée sur les limites profondes, alors que les supérieures sont plutôt en progression. En revanche, l'herbier occupe en moyenne une plus grande superficie qu'en 2010 pouvant signifier que les conditions de développement des Herbiers se sont globalement améliorées en 15 ans.

La densité marque une très légère augmentation entre 2024 et 2025 (peu significative), principalement grâce aux points de l'anse de la Roquette, Saint-Hippolyte et surtout du Seuil central. La principale diminution est observée sur le point Roquette. Par rapport à 2011, la baisse est (comme pour le recouvrement) globale mais cette dynamique se stabilise depuis les 5 dernières années, avec de moins en moins d'hétérogénéité entre les différentes zones.

- Concernant le projet **C2ZO** opéré par Ifremer et Marbec, suite à une première phase d'étude bibliographique (2020-2021) ayant abouti à un rapport d'étape bibliographique (<https://archimer.ifremer.fr/doc/00761/87264/92800.pdf>), la deuxième phase expérimentale (2022-2025) est focalisée sur l'acquisition de connaissances et structurée autour de quatre actions qui permettront de caractériser à la fois la pression liée au changement climatique et la réponse des herbiers à cette pression en milieu lagunaire méditerranéen. Dans le cadre de ce projet, l'étang de Salses-Leucate fait partie des sites "observatoire-eau" qui correspondent à 21 stations lagunaires sur lesquelles sont déployées une sonde Température de fond ($\pm 0,10^{\circ}\text{C}$) relevée à haute fréquence (10 minutes).

- Le projet **MEDUS'Oc** (SEANEO, CRPMEM et Prud'homies) sur les étangs de Salses-le-Château et Thau et sur les espèces Rhizostoma, Mnemiopsis et Pelagia. Ce projet étudie notamment les facteurs influençant les populations de gélatineux, l'estimation des biomasses valorisables, les répercussions socio-économiques des proliférations, les pistes de valorisations possibles (collagène, potentiel méthanogène) ... En 2025 une restitution du projet a été réalisée durant la journée Terre et Lagune. Ainsi, on observe que l'abondance de Mnemiopsis est plus importante en été, ce sont donc la température et la salinité qui influencent les abondances de cette espèce (température eau >15°C et salinité > 36g/l). Il ressort également que la corrélation est plus importante avec la salinité qu'avec la température.
- Concernant les études portées par le Criobe (UPVD) en lien avec les mortalités de la **grande nacre**, il n'y a pas eu de nouvelles données sur l'état de la population dans l'étang. Des observations de terrains réalisées par RIVAGE ou ses partenaires dans le cadre d'autres projets témoignent néanmoins de l'existence de grandes nacres jeunes et encore vivantes dans l'étang. Pour mieux connaître la dynamique des populations et disposer de juvéniles pour les manips en aquariums, des collecteurs à larves ont été installés depuis 2023 par le laboratoire de Banyuls (Pascal Romans) sur le grau des conchyliculteurs (2) et sur les bouées qui bordent l'îlot de la Coudalère (2). Les résultats ne sont pas encore disponibles. Une réunion thématique a été organisée par la DREAL le 9 octobre pour notamment présenter les travaux de Serge PLANES sur le sauvetage de la grande nacre en Occitanie et les actions qui peuvent être mises en place (création d'un P.A.R. en discussion).
À noter : un point actualisé sur l'état de la population de grandes nacres par une prospection de la lagune est envisagé pour en 2026 par RIVAGE sous la supervision du CRIODE (report de 2025).
- Dans le cadre du Plan d'action régional (PAR) **Crabe bleu** porté par la DREAL, du réseau Sapiduswatch (partage des informations sur l'observation de l'espèce) et des actions portées par RIVAGE, plusieurs opérations ont eu lieu en 2025 :
 - Réunion de travail sur le projet Sentinelle du CRPM (17/09, visio) notamment sur les inventaires et la capture des CRB par des filets : conditions, priorisations...
 - Comité de suivi du PAR Crabe bleu piloté par le Pôle Relais Lagunes (30/04, visio) : bilan/synthèse des 3 ans d'actions, calendrier des projets dont celui du CRPM. Dans le cadre du PAR Crabe bleu, RIVAGE a également participé aux journées CRB du 6 et 7 novembre sur l'état des connaissances et préconisations de suivis, ainsi que sur les actions pour limiter la dynamique d'extension du Crabe bleu par la pêche et sa valorisation économique (cf. projet Sentinelle).
 - Dans le cadre du suivi des captures par les pêcheurs professionnels réalisé par le CRPM, et RIVAGE en complément, on note en 2025 une augmentation des prises (toutefois le nb de pêcheurs référents augmente également). Toujours localisées principalement dans le sud de l'étang, on observe aussi des captures dans le bassin central de Salses et de plus en plus vers le bassin de Leucate (notamment un lot de 300 femelles en septembre).



- À noter que les tests de capture par nasses n'ayant pas été concluant en 2024, combiné à un problème d'approvisionnement en matériel, il a été décidé de ne pas reconduire cette expérimentation en 2025.

- Le projet **AnguillaMED 2024-2026** porté par l'UPVD (et beaucoup d'autres partenaires) a pour objectif de décrire l'état sanitaire des populations d'anguilles européennes de Méditerranée occidentale (rivières et lagunes) et de développer des outils innovants (non létaux) d'évaluation de cet état. Les campagnes d'échantillonnage se sont déroulées en 2024 et 2025 sur les 12 sites. Une réunion de restitution a été réalisée durant la journée Terre et Lagune en octobre 2025 sur les résultats préliminaires et un focus sur Salses-Leucate, une restitution plus globale est prévue début 2026.

1.4.3 Projets concernant l'activité de production conchylicole ou aquacole

- Projet **SIPEN** : Suivi Interrégional des Performances d'Elevage de Naissains d'huîtres creuses. Un suivi a été engagé dès 2013 par le Cépralmar pour réaliser une évaluation temporelle des performances (survie, croissance, rendement) de différents types de naissains (triploïde, diploïde, issu de captage naturel ou d'écloserie) utilisés notamment par les professionnels de Thau et de Leucate. Le suivi du site de Leucate a débuté en 2023 et après des difficultés la 1^{ère} année (mortalité de 100% du naissain), les suivis se poursuivent. Un bulletin est régulièrement transmis par le Cépralmar dans le cadre de son Observatoire conchylicole ; les naissains diploïdes en lanterne ont présenté en 2025 les meilleures performances sur Leucate avec une mortalité nulle et un gain de poids saisonnier de +9,2g.
- Projet "**Conch'connect**" par le Cépralmar et le CRCM : permettre de suivre les conditions du milieu sur les zones d'élevage à Thau et à Leucate. La sonde a été mise en place en novembre 2024 sur le site de Leucate et l'application a été mise en route courant 2025.
- Projet **HOLOPROD (HOLONURS)** : la partie qui visait la production de juvéniles d'holothuries a porté ses fruits et des juvéniles ont été produits en 2023 à la station Ifremer de Palavas. Le site de Leucate avait été identifié comme un des sites favorables aux essais de grossissement, mais en prévision de travaux dans la zone portuaire, il a été mis en stand-by. Ce sont les lagunes du Prévost, Thau et Gruissan où se feront les suivis de performances jusqu'en 2026.
- Dans le cadre du portail Aquaculture sur Geolittoral, animé par le CERAMA, qui a pour objectif de porter à connaissance des informations spatialisées (d'ordre réglementaire, scientifique et économique) et utiles au développement durable de la filière conchylicole, le **projet VALERIAN** (Valoriser les réseaux interrégionaux et nationaux pour l'aquaculture) s'articule autour de deux axes principaux : la planification et l'acquisition de données technico-scientifiques sur le milieu et le cycle de vie des espèces. Des rencontres (10 mars, 2 avril, 4 et 21 août) et des échanges de données ont été organisées courant 2025 entre gestionnaires, scientifiques et comités régionaux afin de répondre à ces objectifs.

1.4.4 Restitution des données qualité de l'eau et sensibilisation

Différents outils et actions sont développés par le syndicat RIVAGE pour la communication des données et la sensibilisation des acteurs du territoire ou du grand public, dont certains directement dans le cadre de l'animation du SAGE. Quelques exemples :

- Valorisation des données de suivis de l'Observatoire de l'étang par le Bulletin de l'étang (exemple en annexe 1-6) : mailing mensuel à 200 partenaires et sur le site internet ; ainsi que lors des CLE et conseils syndicaux (synthèse des données en annexe 1-7).
- Rencontre avec des étudiants, tels que l'Université de Bingen (Allemagne) en mai sur la thématique de comment concilier le changement climatique et la gestion des milieux naturels.
- Accueil de scolaires, tels que l'ensemble des classes de 6^{ème} du Collège de Saint-Laurent-de-la-Salanque en octobre sur le site de la Maison de l'étang afin d'aborder différentes thématiques : espaces dunaires, fonctionnement lagunaire, érosion du trait de côte.
- Organisation de la Journée Terre et Lagune en octobre pour une diffusion et une vulgarisation des différents suivis réalisés sur notre territoire...

À noter que beaucoup d'actions de sensibilisation passent par l'animation de la Maison de l'étang, le déploiement l'ABCi, ainsi que par l'organisation des sorties Nature.

Orientation II - Protéger les eaux souterraines

Les masses d'eau souterraine du territoire ont leur propre structure d'animation, des documents de planification et des programmes d'actions en lien avec cette thématique.

Cette orientation accentue donc surtout la bonne gouvernance nécessaire pour une bonne cohérence de nos différentes démarches de planification ou de gestion, et des actions qui en découlent. Différents échanges techniques ou réunions ont eu lieu avec les autres CLE ou Copil du territoire.

- Gouvernance avec le SAGE des nappes Plio-quaternaires du Roussillon sur des dossiers communs et participation aux CLE du 30 janvier et 4 novembre. Restitution des résultats préliminaires du projet EDTAPES (SMNR, CIVAM bio66 et viticulteur) à Ponteilla le 1^{er} juillet : expérimentation sur différentes couvertures de sol et apports de MO pour tester la résistance à la sécheresse de la vigne. L'expérimentation s'est poursuivie en 2025 ; la restitution globale sera réalisée en 2026. Rencontre avec le nouvel animateur du SAGE, le 15 octobre pour présenter notre territoire, discuter de nos interactions et se coordonner sur les avis simplifiés à rendre sur les forages communs (réunion complémentaire le 1^{er} décembre). L'ensemble des actions du SAGE est synthétisé dans leur rapport d'activité et tableau de bord, disponibles sur leur site.
- Gouvernance avec le syndicat de l'Agly, notamment pour la gestion du karst des Corbières. Ainsi, un Copil karst Corbières a été organisé par le syndicat de l'Agly le 22 janvier sur le programme d'actions 2025-27 avec notamment une modélisation fiable en période d'étiage, des traçages complémentaires, un meilleur maillage météo et la protection des avens les plus sensibles ainsi qu'un suivi de qualité de l'eau à Font-Estramar (en collaboration BRGM et RIVAGE, réunion technique complémentaire le 21 août). Un Copil sur le PAPI a eu lieu le 30 juin avec présentation des 5 orientations stratégiques et des 7 axes de travail, ainsi que du Bilan et des avancées sur le projet de sécurisation des digues de l'Agly (forte interaction de nos 2 structures sur les mesures compensatoires).
- Participation aux études prospectives sur la ressource en eau dans les Pyrénées-Orientales. Le Schéma Directeur des Eaux Brutes Agricoles (SDEBA) porté par la CA66 : Copil les 16 janvier, 28 avril et 17 mars ; Cotech les 17 mars et 1^{er} décembre. Les diagnostics agraires (historique, typologie agriculteurs, performances...) dans chaque petite région se poursuivent, un travail sur les livrables a aussi été réalisé. En parallèle poursuite du projet Eau'rizon 70 porté par les syndicats de bassin-versant.

Orientation III - Préserver les ZH et les espaces naturels

La gestion des espaces naturels et des zones humides se fait à travers les DOCOB Natura 2000 et la Stratégie de Gestion des Zones Humides animés par le syndicat RIVAGE. Le détail de chacune de ces gestions est présenté lors des copils N2000 et SGZH (11 mars). Il est également disponible dans le bilan d'activité de RIVAGE et le tableau du bord du SAGE. Seuls quelques exemples d'actions sont présentés ci-dessous.

3.1. Animation des DOCOB des sites Natura 2000

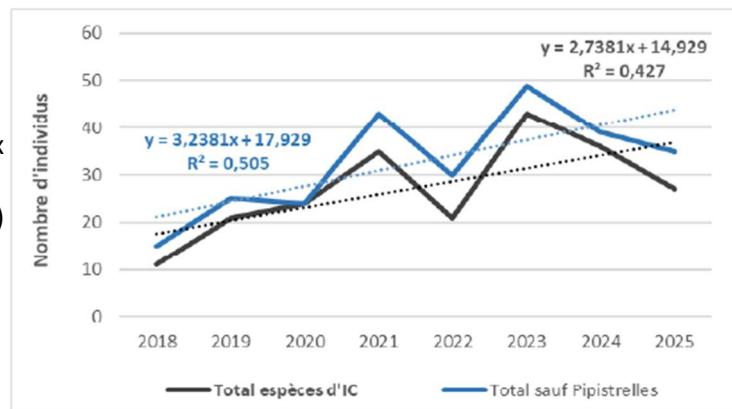
3.1.1 Sites du Complexe lagunaire

- Actions de gestion :
 - Évaluation complète et lancement de la mise à jour des plans de gestion Sagnette-Soulsoure validée lors du copil de décembre. Gestion courante et coordination PMM/RIVAGE pour suivi des travaux, pâturage automne-hiver (brebis), inventaire EVE.
 - Suivi du démantèlement des enrochements au débouché du Bourdigou (Torreilles) et lancement d'une étude complémentaire ZH avec PMM.
 - Opération police avec l'OFB contre de la circulation de véhicule terrestre à moteur (VTM) en milieux naturels sensibles à Saint Laurent de la Salanque.
 - Traitement du Lyciet Féroce sur le site de la Corrège (financement Fonds Vert)

- Appui au montage et au suivi de l'Opération de décabanisation sur le site El Comunal, avec la réalisation d'un film REX (retour d'expérience) par la commune de Saint-Hippolyte.
- Mise en place des mesures compensatoires des éoliennes en mer avec la création d'un îlot sur l'étang du Fer à cheval et la mise en place de 3 radeaux de nidification.
- Réalisation de différents suivis :
 - Suivis spécifiques sur le Blongios nain (prestation)
 - Suivis classiques (laroliminoïques, tortues, ardéidés, etc.) (interne)
 - Suivi du dérangement des oiseaux par drone de traitement de l'EID Med.

3.1.2 Site du Fort de Salses

- Actions de gestion et suivis :
 - Mis en œuvre par le CMN de nombreux aménagements d'accès pour les chauves-souris
 - Réalisation d'un suivi simplifié (ALEPE / RIVAGE) des gîtes.
- Actions de sensibilisation :
 - Organisation journée de la Chauve-souris le 18 juillet.
 - Visites guidées par les agents du monument auprès du grand public et diffusion du livret Chiroptères.
 - Accueil de scolaires (maternelle + primaire + lycée).
 - Poursuite du projet sur la création d'une scénographie dans l'écurie Est du monument (financement via animation N2000 : Conception 2025 - Réalisation 2026).



3.2. Animation de la Stratégie de Gestion des Zones Humides

Principalement à travers la mise en œuvre de plans de gestion, notamment sur :

- Garrioux : poursuite de l'élaboration, lancement étude hydrique, concertation, actions anticipées, foncier ...
- Dosses : relance de la rédaction du PdG par la concertation et la mise en œuvre anticipée : chantier Nature par des bénévoles internationaux (REV) et STAV sur les EVEE.
- Sagnes d'Opoul : complément d'arrachage de Baccharis, implantation et entretien de Haies (expé bouture tamaris), pâturage automne-hiver par des chevaux pour entretien, suivis avifaune dont bagages (FDC66)
- Mare d'Opoul : suivis avant travaux de rejets STEP par RIVAGE (substances dangereuses, nutriments, bactéries), animation vigne pédagogique (CEN) par la commune. Suivi eau et amphibiens, ...
- Mares de Port-Leucate : animations MET, suivis tortues, installation sonde ...
- Coudalère : mise en défens de l'îlot de nidification, concertation, dévégétalisation, ...
- Mas de l'Isle : suivi du PdG de PMM, validation du schéma de mise en valeur, ...
- Etang de l'Angle : valorisation du site, gestion de la fréquentation par la gestion de sédiments issus de dragage...

Orientations IV et V - Gestion concertée du territoire et Risques

4.1. Gestion des usages, fréquentation et risques

- Gestion des usages et fréquentations maritimes :

Nouvel arrêté de la préfecture maritime en mai 2025 sur la navigation, le mouillage, la baignade et la plongée sous-marine sur l'étang de Salses-Leucate. Il permet une protection des espaces lagunaires (plan de balisage).

Sur la gestion des graus, en 2025 la mise en place des portes n'a pas été autorisée pour la 2ème année consécutive. En attente du retour de la profession pour l'impact sur leur activité de pêche.

- Gestion des usages et fréquentations terrestres :

Différentes opérations de police, travaux de gestion de la fréquentation (avec sensibilisation associée) et de décabanisation animées principalement à travers N2000 et ZH (financement Fonds Vert).

- Culture du risque :

Sur le territoire les risques portent principalement vis-à-vis de la submersion marine et de l'érosion du trait de côte. Les actions de concertation, les études et les actions d'information et de sensibilisation sont principalement animées par l'Osbcat et le PNR de la Narbonnaise (la Mer monte) avec leurs différents partenaires.

Vis-à-vis du risque inondation, le bassin-versant Salses-Leucate est concerné par les actions du syndicat de l'Agl y et du SMMAR.

4.2. Secrétariat et animation de la CLE

4.2.1. Organisation et participation aux réunions de CLE

Dans le cadre l'animation du SAGE, la CLE a été réunie le 16 mai à Port-Leucate pour la réalisation annuelle du Bilan (2024) - Perspectives (2025) des actions du SAGE (les CR, diaporama et tableau de Bord sont disponibles sur le site de RIVAGE et en annexes 4-1 à 4).

Ordre du jour :

- Tableau de bord
- Rapport d'activités et Perspectives
- Questions diverses

À noter, la CLE 2026 est prévue pour le 6 février. Elle sera réalisée en commun avec le Copil de la Stratégie de Gestion des Zones Humides.

4.2.2. Demandes d'avis de la CLE

La CLE a été sollicitée en 2025 pour donner son avis. Ces avis sont répartis en 2 catégories : avis de CLE (dossier Loi sur l'Eau) et consultation en tant que Personne Publique Associée ou expert de territoire avec les autres documents de planification (Natura 2000 ou Zones humides).

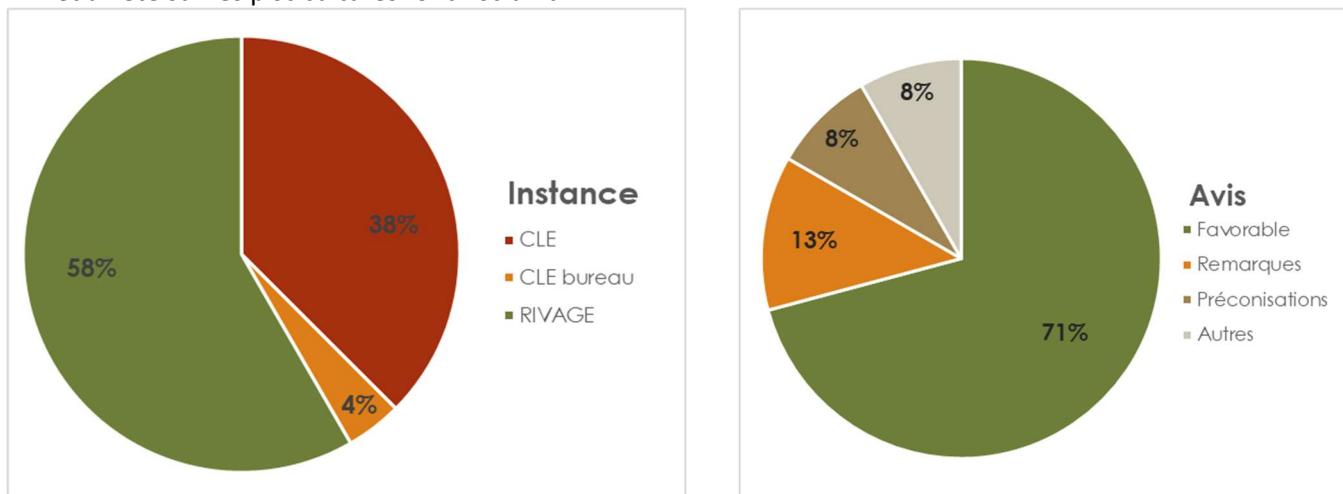
À noter également que parfois des projets ne sont concernés que par les évaluations d'incidence Natura 2000 (tels que les évènements sportifs).

Les 10 dossiers pour lesquels la CLE du SAGE a été consultée, concernent principalement les dossiers de demande de régularisation simplifiée des forages et puits dans les Pyrénées-Orientales qui a été entamée en 2025. Pour ces dossiers à moins de remarques particulières formulées par le syndicat des Nappes du Roussillon (coordination mise en place), un avis favorable par défaut est donné. À noter également une demande d'avis sur un projet d'extension du Port de Leucate mais qui a été abandonné durant la démarche.

Il y a eu 14 dossiers pour lesquels le SAGE a été consulté, souvent conjointement aux autres documents portés par RIVAGE, pour avis technique ou expertise de plus en plus fréquemment en amont des projets.

- Sur des documents de planification en tant que personne publique associée ; tels que sur la Stratégie de façade Méditerranéenne, le SDAGE et PRGRI RMC 2028-33, le PGRI - TRI sur les cartes d'aléas et le SCOT de la C3SM.
- 4 AOT sur le renouvellement des pontons à Port-Fitou, la mise en place d'une rampe de mise à l'eau à Saint-Laurent-de-la-Salanque, le projet de désenrochement de l'embouchure du Bourdigou et la mise en place des 3 radeaux de nidification des laridés (mesure compensatoire des éoliennes en mer vue plus haut).

- Consultation, information et expertise technique : dossier du dragage du Grau des conchyliculteurs, projet réhabilitation du bassin portuaire E du bassin E de Port-Leucate, amélioration d'une mini STEP sur les Dosses et arrêté sur les piscicultures font-Estramar.



En outre, le SAGE est également consulté sur des petits travaux hors réglementations, mais en lien avec l'état du milieu (cf. Orientation I).

À noter également la participation aux travaux de la concertation préalable menées par la SNCF dans le cadre de la future ligne TGV qui traversera notre BV dans des zones particulièrement sensibles (réunions le 23 septembre et 11 décembre).

4.3. Gouvernance et Commissions thématiques

Différents groupes de travail, de concertation ou de pilotage ont été animés dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE ou par d'autres instances ou structures de gestion mais en lien avec ses Orientations fondamentales. Ces démarches sont décrites dans les chapitres correspondants, seule la concertation est reprise ici.

4.3.1. Concertation supra-BV

Participation aux réunions de concertation et échanges d'informations avec les autres outils de gestion (SRCE, Parc Marin, SCOT, ...) ou supra-BV

- Commission Géo Côtier-Ouest, le 6 février à Nîmes : présentation et discussion des orientations financières et de la politique de l'Eau 2028-33.
- Visio de l'Agence de l'Eau, le 30 janvier, pour présenter le décret SAGE et ses conséquences sur notamment les délais et conditions de révision de ces documents de planification.
- Différentes réunions des Présidents de CLE : le 17 décembre organisée par l'Agence de l'Eau dans le cadre des travaux d'élaboration du futur SDAGE 2028-2033 ainsi que pour faire un retour sur les conférences Eau et Territoires. Également des webinaires animés par l'ANEB, le 11 février sur la présentation d'Outils de sensibilisation des Élus (Visi'Eau) et le 19 décembre sur le bilan de l'année et l'actualité en matière de gouvernance et de financement de la politique de l'eau, ainsi que pour mettre aux présidents de se connaître et de partager leurs expériences.
- Missions portées par la DREAL sur les relations Eau et Urbanisme et sur la sobriété dans les SAGE : rencontre avec la stagiaires et participations aux restitutions (4 septembre).
- Réunion technique sur le PDM 2028-33 organisée le 12 juin à la DDTM66 pour la co-construction des propositions de mesures. Pas de mesure particulière sur la lagune de Salses-Leucate du fait de son bon état.
- Réunion sur les cours d'eau organisée par la DDTM66, le 23 juin, afin de valider les évolutions à réaliser de la cartographie des cours d'eau. 28 demandes de modifications ont été traitées (plus 10 demandes internes au service) : étude au cas-par cas par rapport à la réglementation avec vérifications terrain et avis des gestionnaires.
- Différents Comités de la ressource en Eau dans les PO pour la gestion de la gestion hydrique : le 20 mars 2025, le 19 juin, 19 août et le 3 septembre.

- À venir Cotech préalable pour organiser la future révision du SAGE qui comprendra la mise à jour de l'État des lieux et du périmètre (notamment par rapport à la cartographie du BV et du périmètre du SAGE Aude) ainsi la prise en compte de sa compatibilité vis-à-vis du SDAGE RMC (bien que non jugé insuffisant, différentes préconisations comme la non-dégradation du bon État, le renforcement des dispositions sur les ZH seront à discuter pour leur intégration éventuelle).

4.3.2. Projet de territoire et fonctionnement du Syndicat

Participation à l'animation du Projet de territoire animé par le syndicat RIVAGE. Pendant l'année 2025, 3 conseils syndicaux ont été organisés 20 février, 21 novembre et 19 décembre. Les thématiques abordées sont : Budget, Bilans et perspectives des différents documents de gestion (SAGE et des autres documents portés par RIVAGE), ainsi que le programme d'actions de l'ABCi. Les PPT et les procès-verbaux sont disponibles auprès du syndicat. Tout le personnel intervient pour sa partie dans l'explication de son travail.

À noter le changement de directrice durant le 1er semestre 2025. Durant la vacance du poste (de février à mai) l'intermittence a été assurée par l'équipe du syndicat.

4.3.3. Commissions thématiques

Régulièrement les acteurs de territoire et les élus du bassin-versant sont consultés sur différentes thématiques parfois en lien direct avec l'animation du SAGE Salses-Leucate, parfois sur des problématiques communes avec d'autres documents de gestion ou de planification. On peut citer notamment :

- Eaux souterraines : différentes réunions et échanges pilotées principalement par le SMNR et le SMBVA. Cf. Orientation II.
- Espaces naturels, zones humides et biodiversité : différents réunions, échanges et copil Natura 2000 et de la SGZH en mars 2025. Cf. Orientation III.
- Agriculture : copil et réunion des PAEC Salses-Leucate (Eau et Biodiversité) et Outardes, ainsi que la réunion sur la gestion des friches. Cf. Orientation I.
- Usages : plusieurs réunions et échanges sur le terrain avec le Cépralmar, le CRCM et les conchyliculteurs dans le cadre des différents projets SIPEN, GALPA-EMA et des contrats de filières. Cf. Orientation I.

Le programme d'action 2025 a été réalisé grâce au concours de

